

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 29

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 9 juin 2020

L'an deux mille vingt le 09 juin, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Délégués du Conseil Municipal
au sein du Syndicat Mixte des
Transports Publics du Pays de
Langres (SMTPL)**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marié-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/06/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2020

Étaient absents non excusés : Pierre THOMAS, Jean-Mary CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants du Conseil Municipal au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres.

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, fait appel à candidatures :

🚩 Délégués titulaires :

- **Monsieur Damien CORNU**
- **Madame Marie-France MERCIER**
- **Monsieur Claude PETIOT**

🚩 Délégués suppléants :

- **Madame Lydia HUGUENOT**
- **Madame Christiane GOURLOT**
- **Madame Delphine ANDRÉ**

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver les délégués du Conseil Municipal auprès du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres et indique que celui-ci sera informé de cette délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 11 juin 2020

Le Maire

M. André NOIROT

